

Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé



Ce Colloque s'est déroulé dans l'hémicycle de l'hôtel de région PACA – Marseille

A notre connaissance, cette réflexion collective constitue une première dans le domaine des cales de mise à l'eau.

Cette discussion réunissait de nombreux décideurs du nautisme, responsables d'administrations, d'associations et des professionnels.

Le Conseil Régional avait placé notre association au centre des débats, car en tant que seule représentante des usagers notre but était d'établir le constat aussi complet que possible sur les difficultés de mise à l'eau, sur nos actions ainsi que sur nos souhaits et notre vision sur les dispositions susceptibles d'améliorer la situation actuelle.

Première partie : Présentations en tribune par ordre chronologique

Madame Christine SANDEL - Conseillère Régionale

Introduit la réunion de réflexion et préside les débats, principaux points évoqués :

- « Nous sommes dans une région en pleine expansion démographique (40000 habitants supplémentaires par an).
- Nous sommes aussi dans une région où le nombre de ports est quasiment figé, au vu de l'impact non négligeable qu'ils ont sur l'environnement marin, les paysages naturels et culturels, lors de leur construction, puis de leur exploitation.
- Nous sommes dans une région où la demande en anneaux de plaisance est très élevée au regard de l'offre.
- Nous sommes dans une région où la part de l'activité plaisance dans l'économie régionale est prépondérante, notamment dans les départements du Var et des Alpes Maritimes.
- Enfin, nous sommes également dans une région où l'accessibilité du domaine public maritime, d'une manière générale, est pour de multiples raisons progressivement remise en cause. Les populations les plus affectées par cette remise en cause sont, bien entendu, celles qui disposent des revenus les plus modestes.



Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé

Notre travail quotidien en faveur de la mer et de ses usagers, notre expérience en matière de suivi des ports, nous ont conduit à constater que le nombre de cales de mise à l'eau est, dans nos trois départements côtiers, en régression constante. Le recul de ces équipements pose des problèmes économiques et sociaux évidents aux professionnels de la mer, directement concernés par ces clients particuliers mais nombreux, que sont les détenteurs de bateaux sur remorque.

En raison de la gravité des problèmes sociaux engendrés par cette situation, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour y remédier. Et, pour y parvenir dans les meilleurs délais possibles, nous faisons appel à vos connaissances et à votre expérience, en d'autres termes, à votre expertise.

Je tiens par ailleurs à remercier les associations AUCMED et UNAN, ici présentes, qui nous ont grandement aidé à concevoir cette demi journée de travail. »

Monsieur Guillaume SELLIER - Directeur des Affaires Maritimes du VAR

Présente principalement la situation du Var dont une majorité des cales est payante en particulier durant la saison touristique. Il dénombre 24 cales ouvertes dans ce département. Notons que l'AUCMED a cité 162 cales exploitables dans ce département ; chiffres donnés en 2007 par la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT).

Pierre CAPIEZ - Président de l' AUCMED

Dresse un tableau de la situation vécue par les usagers : « Notre Association recherche pour tous les utilisateurs quelqu'ils soient des solutions concertées et négociées afin qu'ils puissent accéder à la mer dans des conditions acceptables ». Voici le contenu complet de l'exposé :

« Mesdames Mesdemoiselles et Messieurs les Présidents, Directeurs, responsables d'associations, d'Administrations, Représentants de collectivités, Professionnels de la mer,

Je tiens tout d'abord à remercier :

Monsieur le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Monsieur le Vice Président délégué à la mer

Monsieur le Responsable du service mer et ces Messieurs du service mer qui n'ont pas ménagé leur peine pour préparer cette journée dont le thème nous tient particulièrement à cœur.

L'Association des Usagers des Cales de Mise à l'eau de Méditerranée a été créée il y a plus de deux ans par trois plaisanciers de la Région de Marseille à partir du constat de difficultés grandissantes rencontrées pour accéder à la mer.

Elle fait appel au bénévolat et n'est assujettie à aucun lobby.

Ce sont les fermetures de cales,

L'absence de construction de nouvelles installations,

Les interdictions, les restrictions de parkings,

Et la demande croissante des utilisateurs qui aboutit à des saturations qui génèrent souvent des situations lamentables et inadmissibles telles que des conflits d'usage, des bousculades et parfois des bagarres autour de ces installations.

Notre Association recherche pour tous les utilisateurs quels qu'ils soient des solutions concertées et négociées afin qu'ils puissent accéder à la mer dans des conditions acceptables.



Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé

Qui sont nos adhérents qui utilisent les mises à l'eau :

- ce sont des promeneurs côtiers, des pêcheurs, plongeurs, amateurs de motonautisme jet ski, voiliers transportables, Kayakistes,
- ce sont souvent des familles dont les revenus ne permettent pas d'envisager d'autres formes de nautisme,
- ce sont aussi des plaisanciers qui ont fait le choix de ce nautisme flexible et nomade leur permettant d'allier loisirs nautiques et tourisme,
- ce sont des propriétaires d'unités de moins de 6 mètres qui se sont vu refuser une place dans les ports,
- ce sont enfin des plaisanciers qui n'ont jamais pu obtenir une place dans les ports, ports à sec ou autres et qui ont fini par se tourner vers cette forme de nautisme.

Aujourd'hui, l'intérêt de la population pour le nautisme ne faiblit pas et le bateau transportable reste la solution démocratique aussi bien pour le débutant qui vient de passer son permis côtier que pour le retraité qui reste attaché à ses loisirs en mer.

Combien utilisent ces cales sur les trois départements du littoral de notre Région ?

Avec le quart de toute la plaisance nationale concentrée sur notre Région, nous estimons à environ 60.000 unités la flotte active qui utilise ces cales. En effet, 80% des navires à moteur sont des bateaux de moins de 6 mètres, ces bateaux représentent environ 65% de la totalité de la plaisance pour notre Région.

C'est un chiffre qui peut paraître important par rapport à la perception externe de cette catégorie de plaisanciers, car en effet vous les voyez sur les routes ou au bord des cales uniquement le jour de leur sortie en mer.

Pour notre Région, il est important de noter que cette population est très sensiblement augmentée par l'apport touristique dont l'activité au quotidien augmente fortement le trafic.

C'est pourquoi notre Région constitue en quelque sorte un laboratoire pour ces problèmes rencontrés par les usagers, les autres régions n'y sont pas encore véritablement confrontées, ce qui nous oblige à redoubler d'efforts auprès des instances nationales pour faire connaître nos problèmes méditerranéens.

C'est aussi pourquoi, avec près de 45% de la totalité de la plaisance, nous ne pouvons que remercier la Région pour cette initiative innovante qui se penche aujourd'hui sur les difficultés de l'autre moitié de tous les plaisanciers.

Sur notre littoral et en ne prenant naturellement en compte que les cales ouvertes au public nous trouvons des situations diverses : si quelques communes cherchent des solutions ou ont déjà mis en place des installations de mise à l'eau entretenues, et répondant globalement à nos souhaits ; d'autres ignorent ou évitent d'aborder ce sujet et vont parfois jusqu'à supprimer ces accès à la mer en fermant ces cales ou prenant des mesures restrictives en direction des parkings aux alentours.

Il s'agit d'ailleurs là, d'une méthode plus insidieuse qui tout en gardant en apparence l'accès à la mer pénalise totalement les usagers que nous sommes.

Il arrive aussi que les conflits d'usage servent de prétexte pour fermer ces cales au nom du maintien de l'ordre public générant ainsi un effet d'avalanche par un trafic qui se reporte sur les installations voisines.



Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé

Quelles sont les actions de notre association :

- **Sur le plan local** nous nous rapprochons d'autres associations du nautisme et diffusons très largement notre charte de bonne conduite dont les termes principaux décrivent l'attitude à respecter envers les usagers de la cale, le respect des règles de sécurité, des équipements portuaires, et d'une manière générale la promotion d'un comportement courtois avec tous les plaisanciers et usagers des ports. Lien à cliquer : [Charte et Fiche](#)

A titre d'exemple, cette charte a été reprise dans sa totalité par les responsables du Port des Saintes Maries de la Mer qui projetaient de fermer la cale à cause de désordres mais qui sont revenus sur leur décision en faisant signer cette charte comme un engagement de tout usager qui souhaite mettre son embarcation à l'eau. Lien à cliquer : [Engagement Saintes Maries](#)

Nous sommes adhérents à l'UNAN dont je voudrai vous dire deux mots et dont je salue le Président de l'UNAN Méditerranée, Monsieur Georges ASSAIANTE, ici présent, également Vice Président de UNAN Nationale.

L'UNAN regroupe 50.000 adhérents environ à travers 400 associations et à ce titre siège de droit au Conseil Supérieur de La Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.

L'UNAN soutient fortement notre action notamment en tant que solution au manque de places dans les ports.

C'est également l'UNAN qui nous a apporté son soutien dans la participation au salon de la Ciotat et dans la rencontre de nombreux acteurs du nautisme.

- **Sur le plan régional** nous sollicitons le dialogue avec les responsables des collectivités locales, communes et communautés de communes, les gestionnaires des ports, afin d'étudier et de proposer des solutions pour préserver les accès à la mer en tenant compte des contraintes locales dont je cite quelques exemples :
 - o de nombreuses cales sont mal entretenues et dangereusement glissantes ce qui provoque bien souvent des accidents
 - o des aménagements locaux ne tiennent parfois aucun compte des contraintes de mise à l'eau, notre association souhaiterait être associée aux réaménagements et aux réhabilitations
 - o nous recherchons des solutions et souhaitons être une force de proposition pour améliorer l'environnement des cales, en particulier dans le domaine des parkings.

- **Sur le plan National** et grâce au soutien de l'UNAN, nous participons aux groupes de travail du CSNPSN dans le domaine des mises à l'eau.

Dans ces groupes de travail nous exerçons une pression pour que nos difficultés soient enfin prises en compte.

Une prise en considération qui se présente comme un long chemin car comme je l'évoquais, nos difficultés aujourd'hui connues sur notre littoral ne sont pas encore sensibles sur les autres versants maritimes en particulier en Bretagne dont les représentants sont fortement majoritaires au CSNP et où le nombre de cales ainsi que l'espace accessible par usager sont sans commune mesure avec l'état de notre Région.

Nous avons particulièrement en ligne de mire une reconnaissance et un soutien de cette forme de plaisance ainsi que des prescriptions afin d'aboutir à des directives nationales qui puissent combler le vide législatif autour de cette activité nautique garantissant l'accès la mer comme **un droit fondamental**.

En effet il n'existe pas aujourd'hui de réglementation précise, ni d'instructions nationales pour l'exploitation et la sauvegarde des cales de mises à l'eau ainsi que leur utilisation par cette plaisance des embarcations transportables.



Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé

Bien souvent l'utilisation des mises à l'eau est issue de pratiques ou d'habitudes locales qui se retrouvent parfois brutalement remises en question par des réaménagements, des concessions ou des Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) non concertées....

Dans un tel contexte on ne peut s'étonner de découvrir brutalement les situations de restriction ou de fermeture que nous connaissons bien.

Le département du Var, qui est le mieux équipé compte 162 cales exploitables dénombrées par la DGMT en fin 2007. Le public ne peut accéder aujourd'hui qu'à 19 de ces cales.

Quand il est projeté de fermer une cale pour y aménager quatre ou cinq anneaux de plus ou bien une aire réservée au carénage nous considérons ces décisions comme totalement irresponsables compte tenu de la population qui s'en trouve affectée.

Des situations qui, à mon avis, sont fortement liées au manque de représentation des usagers. C'est pourquoi je les invite à rejoindre nos associations, aujourd'hui seuls moyens efficaces pour inverser ces tendances.

Nous attendons beaucoup de cette journée de réflexion, espérant qu'une toute première priorité sera donnée aux difficultés rencontrées par les usagers, plutôt qu'à la problématique des cales en général.

Nous souhaitons particulièrement que cette première étape de réflexion soit avant tout le point de départ d'un travail de fond réunissant tous les acteurs de la plaisance et qu'enfin des solutions puissent être proposées pour que l'accès à la mer devienne un droit fondamental.

En tout premier lieu notre souhait serait que la réunion de ce jour puisse dégager une stratégie et un plan d'action pour que cette initiative ne reste pas sans lendemain.

Nous souhaitons que ces accès à la mer trouvent la place qui leur revient dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières et dans les Schémas de Mise en Valeur de la Mer.

Plusieurs projets pourraient être mis en chantier notamment dans des zones touristiques où la période estivale rend très difficile la mise à l'eau.

Nous savons cette démarche longue et délicate, alors autant s'y atteler au plus tôt.

Nous comprenons toutes les difficultés rencontrées par la plaisance en général et sommes tout à fait conscient que l'individualisme tend à y régner en maître ; c'est aussi une tendance que nous souhaitons inverser....

Dans les domaines du nautisme, chacun doit pouvoir y prendre sa place dans le respect mutuel de chacune des activités de la plaisance.

Notre région jouit d'un magnifique patrimoine côtier, d'un important patrimoine d'infrastructures, nous souhaitons les partager en bonne intelligence dans le respect de l'environnement et dans une attitude courtoise et tolérante entre toutes les catégories de navigateurs.

La mer est un espace magnifique de liberté qu'il nous faut partager.

Nous tenons à vous assurer que nos associations se tiennent à votre disposition pour participer à toutes les réflexions et à tous les projets dont les objectifs visent à sauvegarder et développer ces accès à la mer.

Par avance, nous vous remercions pour votre soutien et votre détermination afin de nous aider dans notre action pour que : **La mer soit et reste accessible à tous** ».

Monsieur René GAUDINO - Président de l'Union des Ports de Plaisance en PACA (UPACA)

Expose le point de vue de l'UPACA qui reconnaît l'intérêt des cales.

Le port est un service public ; Les rampes de mise à l'eau sont une variante de ce service public. Il souligne également l'intérêt de mutualiser les parkings.



Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé

Monsieur Guy DAHER - représentant le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNPSN)

Souligne l'importance des cales et met aussi l'accent sur quelques incivilités notamment venant de véhicules nautiques à moteurs (VNM).

Monsieur Eric MABO - représentant La Fédération des Industries Nautiques et Directeur régional de la FIN

Commente que la plaisance utilisant les mises à l'eau est largement majoritaire dans l'activité économique de ce secteur, chiffres très détaillés à l'appui.

Les restrictions d'accès à la mer pénalisent cette activité économique.

Monsieur Georges ASSAIANTE - Président de l' UNANMed et vice président de l' UNAN

Expose au cours d'un soutien et d'un appui à la présentation de l' AUCMED, le volet social et associatif des cales de mise à l'eau. Il évoque également leur aspect écologique. Voici le contenu complet de son exposé :

« Malgré la crise économique et les tracasseries administratives, l'engouement des français pour les activités nautiques ne faiblit pas.

Pour réaliser leur passion, les acteurs de ces activités majoritairement issus des classes modestes et moyennes, s'adaptant aux circonstances, évoluent vers l'usage d'unités transportables d'un investissement plus abordable et pouvant être stockées soit en port à sec soit en jardin, se libérant ainsi de surcroît, de la problématique des places de stationnement au port.

Cette évolution suscite en région PACA un intérêt croissant pour les rampes de mise à l'eau, ancienne méthode d'accès à la mer, en absence d'appontements, sur les plages ou rives rocheuses, ou par des plans inclinés réalisés en pierres dures dans les abris ou ports sommaires..

Les bateaux transportables sur remorques représentent aujourd'hui 70% des bateaux immatriculés, ce qui les place au premier rang des unités navigantes.

Le temps de séjour à l'eau du bateau correspond au temps de navigation ce qui contraste avec l'usage du plan d'eau portuaire où le temps de stationnement est considérable par rapport au temps de navigation.

L'usage des bateaux transportables est principalement la pêche, la chasse sous-marine et la sortie familiale du week-end. Les propriétaires qui sont en général des locaux en saison normale peuvent venir de plusieurs centaines de Km en haute saison, pour être des utilisateurs journaliers.

La flotte de bateaux transportables représente la discipline la plus nombreuse de la flotte de plaisance avec des spécificités qui lui sont propres. Et ses moyens d'accès à la mer doivent répondre à ses propres besoins, différents de ceux des bateaux ancrés dans les ports

Ils ne sont pas considérés comme des marginaux mais comme des navigateurs à part entière.

On peut ajouter que les rampes de mise à l'eau sont les moyens d'accès à la mer, les mieux adaptés au respect de l'environnement : une emprise littorale insignifiante, des exigences écologiques satisfaites par la diminution de la pollution du fait de l'absence d'antifouling sur les coques.

Pour autant que le péage pour accès à la mer et l'usage du parking des moyens de remorquage soit raisonnable et corresponde au service rendu, par une bonne gestion des rampes de mise à l'eau, les communes ont la possibilité d'attirer les propriétaires des petits bateaux hors des ports saturés. Ce serait autrement plus avisé que de les chasser par l'élévation arbitraire des tarifs et les renvoyer chez le voisin, faisant preuve d'absence d'intérêts pour le bien commun.



Colloque Cales de Mise à l'eau 30 Juin 2009 - Résumé

Mais devant l'ampleur des demandes, les cales de mise à l'eau ne peuvent plus être seulement un appoint aux ports classiques, ce sont des installations gérées, indispensables pour une bonne cohabitation des usagers de nos côtes et faciliter l'accès à la mer tout en protégeant l'environnement.

Elles sont indispensables pour les kayaks et les jet-skis, dont le nombre est en progression spectaculaire.

Elles sont indispensables pour des mouillages organisés qui doivent pouvoir disposer d'embarquement et de moyens sanitaires en réplique à terre.

Qu'elles soient indépendantes, associées à un port ou à un mouillage et parfois les deux simultanément, la nécessité de parking de proximité, rend leur gestion délicate d'autant qu'elle s'adresse à des propriétaires parfois novices en navigation. Chaque cas est un cas particulier.

Pour éviter les conflits d'usage il est indispensable que la rampe de mise à l'eau soit gérée par une association de sa zone.

Un encadrement et une formation sont nécessaires qu'il serait bon de confier au tissu associatif qui a montré son efficacité dans la gestion des ports et mouillages organisés ».

Monsieur Robert ALLIONE - Président du Conseil Consultatif Régional de La Mer (CCRM)

Commente que les cales peuvent être vues dans un projet global, dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières et de l'opération ports propres.

Deuxième partie : Echanges d'idées

Après ces présentations, un large débat a pris forme où les prises de paroles ont été très nombreuses.

Celles-ci étaient animées par un sociologue et environnementaliste au CNRS, éminent spécialiste de la Camargue.

La principale composante des débats conforte le constat exprimé par l' AUCMED et donne également des pistes de réflexion pour envisager des solutions.

Nous avons été agréablement surpris de l'intérêt porté aux problèmes des cales par tous les professionnels et responsables du monde du nautisme.

Espérons que cette journée ne restera pas sans lendemain et qu'un travail de fond en direction d'une sauvegarde et d'un développement de l'accès à la mer verra enfin le jour.

Pour notre association l' AUCMED, cette réflexion constitue un pas très important dans le cadre de la communication locale.

Nous avons réussi à développer également notre conception d'usagers de cales et y apporter quelques éléments en direction de solutions.

* * *